

Centre Technique Municipal - Modification du réseau d'assainissement

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : La vétusté du réseau d'assainissement du Centre Technique Municipal impose la réfection de certaines canalisations.

A cette vétusté s'ajoutent des problèmes de mise en charge du réseau, provoquant l'inondation des sous-sols du bâtiment administratif dans lequel la construction de vestiaires neufs va être entreprise.

Il est donc nécessaire de rénover les canalisations à proximité du bâtiment administratif et également autour de l'atelier mécanique, ce dernier s'inscrivant dans le périmètre de réfection du parking du nouveau bâtiment en construction.

Le montant estimé de ces travaux est de 172 000 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux ou factures à intervenir après appel d'offres, le (ou les) ordres de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2003, imputation 90.020.2313.76128.30300.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.